

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

Compte rendu de la séance :

Présents : Mr L'HOMME René, Mr PAUCHARD Stéphane, Mme JECHOUX Bernadette, Mr CHABRIER Gilles, Mme RINGUE Alexandra, Mr THIRION Sylvain, Mr DIDIER Laurent, Mr THIRION Jean Pierre, Mme BONATO Marie Thérèse, Mr TISSERAND Ghislain.

Absents excusés : Mme GERARD Sophie, Mr LECOMTE Claude, Mme BALLAND Sylvie, Mr PIERRE Yves, Mme PIERRAT Pascale.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BONATO Marie Thérèse.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR A LA DEMANDE DE Mr le MAIRE.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter à l'ordre du jour :

- *Demande d'adhésion au SMIC*
- *Résiliation du lot de chasse intercommunal de la Hazelle.*

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 JANVIER 2015.

Mr le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal, pour approbation, le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenue le 30 janvier 2015.

Il est approuvé par tous les conseillers présents.

2° MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRUYERES, VALLONS DES VOSGES.

Dans le cadre de de l'harmonisation des compétences des anciens EPCI fusionnés et afin d'étendre à l'ensemble du territoire la compétence : « Aménagement, entretien et création des voiries intercommunales, il est proposé de procéder à une modification

statutaire et au classement des voiries communautaires. L'objectif visé étant d'assurer à la population une meilleure mobilité et une desserte locale de qualité.

La Communauté de Communes assure l'aménagement, l'entretien et la création de la voirie d'intérêt communautaire (voiries et dépendances routières : chaussée, fossés, talus, écoulement des eaux) permettant un maillage cohérent du territoire, définie selon les critères suivants :

° L'ensemble des voies communales revêtues d'un enduit ou enrobé, assurant la liaison entre deux villages de la Communauté de Communes, hors zone bâtie agglomérée (bourg).

° L'ensemble des voies communales revêtues ou enrobé, assurant la liaison entre une commune membre de la Communauté de Communes, et une commune non membre de la Communauté de Communes, hors zone bâtie agglomérée (bourg).

° L'ensemble des voies communales revêtues d'un enduit ou enrobé qui débouchent sur une voie départementale, assurant la liaison entre deux communes.

Mr le Maire présente le tableau de classement des voiries communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents s'est prononcé favorablement sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges.

3° SUBVENTIONS DIVERSES 2015.

Lions Club de Bruyères : 100 €, Coopérative scolaire de Laval sur Vologne : 750 €, Anciens Combattants Laval/Fays : 140 €, Association Laval - Loisirs : 450 €, Association « les Ti'mouns » : 600 €, Comité Départementale Protection Civile : 100 €, ADMR Canton de Bruyères : 90 €, Judo Club de Bruyères : 100 €, Espérance de Bruyères : 40 €, SMB Football : 200 €, Croix Rouge Bruyères : 100 €, Association des Donneurs de sang : 75 €, Amicale Sapeurs-Pompiers du secteur de Bruyères : 30 €, Club Vosgien et environ : 50 €, SMB Natation : 220 €, Amicale cyclo des Hautes Vosges - Fays : 60 €, Prévention routière Comité Départemental : 60 €, Ballets de l'Avison : 20 €, Légion Vosgienne - Section Vologne/Avison : 50 €, Hand Ball Bruyères : 20 €, Athlétisme Bruyères : 20 €, Subventions Baccalauréat avec mention : 300 €.

Montant Total : 3 575 €

4° PARTICIPATION 2015 A LA COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS DE LAVAL SUR VOLOGNE – FAYS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents sur proposition de Mr le Maire, décide d'affecter la somme de 6 000 € pour la participation de la commune.

5° TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'impositions locaux et les fixent comme suit :

Taxe d'habitation : 13,94 %	Taxe foncière (bâti) : 3,95 %
Taxe foncière (non bâti) : 15,17 %	CFE : 14,64 %

Produit fiscal attendu : 421 909 €

6° APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 FORET ET COMMUNE.

- a) **Compte administratif - Forêt -** : le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents comme suit :

Fonctionnement : dépenses : 8 222,94 € - recettes : 24 163,88 €

Résultat excédentaire: 15 940,94 €

Excédent reporté : 222 070,67 €

Résultat de clôture excédentaire: 238 011,61 €

Investissement : dépenses : 10 473,18 € - recettes : 0 €

Résultat déficitaire : - 10 473,18 €

Excédent reporté : 14 603,02 €

Résultat de clôture excédentaire : 4 129,84 €

- b) **Compte administratif - Commune -** : le compte administratif est approuvé à l'unanimité de ses membres présents comme suit :

Fonctionnement : dépenses : 312 570,16 € - recettes : 710 660,05 €

Résultat excédentaire : 398 089,89 €

Excédent reporté : 785 314,85 €

Résultat de clôture excédentaire : 1 183 404,74 €

Investissement : dépenses : 248 721,13 € - recettes : 98 973,08 €

Résultat déficitaire : - 149 748,05 €

Excédent reporté : 109 401,86 €

Résultat de clôture déficitaire : - 40 346,19 €

7° APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 - FORET ET COMMUNE - .

Les comptes de Gestion 2014, pour la Forêt et la Commune sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

8° AFFECTATION DES RESULTATS - FORET ET COMMUNE) -.

- a) **Affectation du résultat pour - la Forêt -** :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat excédentaire de fonctionnement de 238 011,61 € versé au budget fonctionnement 2015.

Résultat excédentaire d'investissement de 4 129,84 € versé au budget investissement 2015.

b) Affectation du résultat pour - la Commune - :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Compte 1068 : - excédent de fonctionnement capitalisé : 361 346,19 €

Résultat excédentaire de fonctionnement de 822 058,55 € versé au budget fonctionnement 2015.

Résultat déficitaire d'investissement de - 40 346,19 € versé au budget investissement 2015.

9° DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE. (SMIC des VOSGES).

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents se prononce pour l'adhésion de la Commune d'HOUECOURT au SMIC des VOSGES.

10° RESILIATION DU BAIL DE CHASSE DU LOT INTERCOMMUNAL DE LA HAZELLE.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du 17 février 2015 adressé par Mr CHRISMENT Pascal qui sollicite la résiliation du bail de chasse du lot intercommunal de la Hazelle dont il est locataire depuis 2011.

Mr le Maire rappelle, que s'agissant d'une résiliation à l'initiative du locataire, celui-ci devra verser une indemnité forfaitaire égale au tiers du dernier loyer annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents se prononce pour la résiliation du lot de chasse intercommunal de la Hazelle sous la condition du versement de l'indemnité comme le stipule l'article 49, alinéa 2 du cahier des charges de 2004 applicable aux forêts communales.

11° ELECTIONS DEPARTEMENTALES TOUR DE GARDE DU 22 ET 29 MARS 2015.

Le tour de garde pour les élections départementales du 22 et 29 mars a été mise en place.

INFORMATIONS DIVERSES

° Les travaux d'éclairage du calvaire situé près cde l'église sont confiés à l'Entreprise CANONICA pour un montant de 1 335 € HT.

° La formation de sauveteur secouriste pour les deux agents communaux employés au périscolaire sera programmée.

° Les travaux rue Maurice MOUGEOT seront terminés fin avril 2015.

° La démolition de la citée haute est programmée pour le 16 mars 2015.

Vu par nous, Mr L'HOMME René, Maire de la Commune,

Pour être affiché le : 11 mars 2015

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

